

RÈGLEMENTS DU DÉFILÉ DE LA FIERTÉ

Dimanche
11 août
2024

→ DÉFILÉ

Événement phare du Festival, le Défilé de la Fierté est l'occasion de célébrer les avancées des droits des communautés 2SLGBTQIA+ et de mettre en lumière nos revendications. Organisations et groupes communautaires impliqués auprès des communautés 2SLGBTQIA+, votre participation à cette célébration et manifestation pour la pleine reconnaissance des droits des personnes de la diversité sexuelle et de genre demeure toujours essentielle.

→ SÉANCE D'INFORMATION OBLIGATOIRE

Un·e responsable par contingent devra obligatoirement participer à la séance virtuelle d'information le mercredi 17 juillet 2024 de 15h à 16h30 (HAE). Si, pour une raison quelconque, vous ne pouvez être présent·e-s, merci de nous en aviser dans les plus brefs délais. La présentation sera principalement en français et la période de questions sera bilingue.

→ ÉCORESPONSABILITÉ

Fierté Montréal s'est fixé plusieurs objectifs de réduction des matières résiduelles et d'émissions de gaz à effet de serre. Les mesures écoresponsables s'appliquant au Défilé sont :

- Seuls les véhicules électriques, hybrides ou biocarburants peuvent défiler.
- Fierté Montréal invite les participant·e-s à prioriser la marche ou le transport actif.
- Fierté Montréal ne distribue aucune bouteille d'eau aux participant·e-s.
- Toute distribution d'objets promotionnels ou de matériel imprimé est interdite.
- Chaque groupe est responsable des déchets produits par son contingent avant, pendant et après le Défilé de la Fierté. Les groupes doivent respecter les exigences de la Ville de Montréal en termes de tri des déchets.

→ VÉHICULES ÉCORESPONSABILITÉ

- Seuls les véhicules électriques, hybrides ou aux biocarburants peuvent défiler.
- Seuls les véhicules participant au Défilé seront autorisés dans la zone de montage.
- Chaque conducteur·rice devra demeurer à proximité du véhicule en tout temps afin de pouvoir le déplacer, au besoin, durant la période d'attente dans la zone de montage, durant le Défilé et dans la zone de démantèlement.
- À l'exception des voitures régulières, VUS et voiturettes de golf, tout groupe ayant un char allégorique, fardier, autobus, camionnettes et remorques doit désigner quatre personnes pour encadrer le véhicule à la hauteur des roues (essieux avant et arrière) en tout temps lors du Défilé. Par mesure de sécurité, les roues du fardier doivent obligatoirement être cachées par des panneaux rigides cachant la roue pour un minimum de 30 cm (12 pouces) à partir du sol (roues avant et arrière de la remorque), à défaut de quoi le char allégorique ne pourra pas défiler.
- Les chars allégoriques doivent être construits de manière sécuritaire et opérés en toute sécurité de manière à protéger les marcheur·euse-s et la foule.
- Les dimensions maximales de tout véhicule sont : 14,5 mètres (48 pieds) de long, 3 mètres (10 pieds) de large et 4 mètres (13 pieds) de haut à partir du sol. Un garde-corps d'une hauteur de 1,1 mètre (42 pouces) doit être installé sur la plateforme du fardier s'il y a présence de participant·e-s sur la plateforme durant le Défilé.
- Pour des enjeux de visibilité des marcheur·euse-s d'un contingent, la cabine d'un camion ne peut inclure de couchette.
- Tous les véhicules munis d'une génératrice électrique ou à essence doivent être équipés d'un extincteur chimique. Les génératrices et systèmes de son devront être solidement ancrés aux véhicules les transportant.

- Les véhicules doivent être arrivés au site de départ à l'heure et à l'endroit spécifiés. Les véhicules doivent recevoir une autorisation de conformité et de sécurité avant de pouvoir prendre part au Défilé. Seuls les véhicules conformes aux consignes pourront participer au Défilé.

—→ MOMENT DE SILENCE

Un moment de silence est prévu. Nous vous demandons de cesser toute musique et tout bruit à ce moment-là. Ce moment est dédié à la mémoire des vies que nous avons perdues beaucoup trop tôt en raison du sida, de la lesbophobie, de l'homophobie, de la biphobie et de la transphobie. Nous profitons également de ce moment pour commémorer la vie des femmes, filles, enfants et personnes bispirituelles ou LGBTQIA+ autochtones disparues ou assassinées. Que ce moment de réflexion nous inspire et nous guide pour la suite de nos actions.

—→ SANTÉ PUBLIQUE

Nous nous conformons aux recommandations de la Direction régionale de santé publique. En cas de nouvelles mesures sanitaires applicables lors de l'événement (smog, COVID-19, mpox, etc.), un courriel sera envoyé à la personne-contact figurant au formulaire d'inscription.

—→ FUSIL À EAU, MOUSSE, BULLES ET CONFETTIS

Les fusils à eau et les canons à mousse ne sont pas autorisés pendant le Défilé. L'usage de vaporisateur pour usage personnel et les machines à bulle de savon sont toutefois permis. De plus, il est interdit de lancer des confettis sur le parcours du Défilé.

—→ PYROTECHNIE ET STROBOSCOPE

Tout matériel de pyrotechnie, incluant les feux d'artifice, ainsi que les stroboscopes sont interdits pendant le Défilé.

—→ MUSIQUE

Dans le but d'éviter toute cacophonie et de respecter la volonté des différents contingents, nous vous demandons de nous aviser au moment de l'inscription si vous prévoyez utiliser de la musique ou animer musicalement votre contingent.

—→ NUDITÉ

Il est permis de défiler légèrement vêtu, mais les organes génitaux ne doivent pas être visibles.

—→ ANIMAUX

Seuls les animaux prenant place dans les véhicules ou sur les fardiers seront autorisés. Aucun animal ne peut marcher dans le Défilé (à l'exception des chiens-guides et des animaux d'assistance).

—→ ALCOOL ET DROGUES

La consommation de boisson alcoolisée et de drogue est strictement interdite pendant le Défilé de même que dans les zones de montage et de démantèlement.

—→ POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT ET DE NON-DISCRIMINATION

Toute personne participant aux activités de Fierté Montréal doit agir conformément à la politique de prévention du harcèlement et de non-discrimination suivante :

Fierté Montréal soutient l'accès à l'égalité et interdit toute forme de harcèlement ou de discrimination concernant l'appartenance culturelle, l'origine ethnique ou nationale, les croyances, les convictions politiques, le revenu, l'orientation sexuelle ou romantique, la langue, le sexe, l'identité ou l'expression de genre, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la grossesse, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap, la neurodivergence, le statut intersexe, la configuration relationnelle, le statut sérologique au VIH/sida ou le fait d'avoir obtenu un pardon.

Fierté Montréal est déterminée à offrir un environnement exempt d'intimidation et de harcèlement. Dans un effort collectif, Fierté Montréal attend de toutes les personnes parties prenantes des activités de Fierté Montréal une proactivité dans la prévention du harcèlement et de l'intimidation. Aucun comportement abusif, de quelque manière que ce soit, envers le personnel, les bénévoles ou les membres de Fierté Montréal ne sera autorisé. Cela inclut la violence verbale, physique, sexuelle et psychologique.

Fierté Montréal se réserve le droit de refuser toute entité ne respectant pas les valeurs de l'organisme. Les organisations véhiculant des propos haineux, racistes, belliqueux, xénophobes, homophobes, lesbophobes, transphobes ou sérophobes seront automatiquement refusés et ne pourront participer aux activités de Fierté Montréal.

—→ POLITIQUE D'ANNULATION

Il n'y aura aucun remboursement des frais d'inscription au Défilé. Si vous deviez toutefois vous désister, nous vous demandons de nous en faire part dans les meilleurs délais. Un report d'inscription à l'édition 2025 peut être possible sous accord préétabli avec Fierté Montréal.

—→ EN CAS DE FORCE MAJEURE

Fierté Montréal, son conseil d'administration, sa direction générale, ses employé-e-s et ses bénévoles ne pourront être poursuivi-e-s en dommages ou autrement dans le cas du non-respect des clauses de ces règlements, en tout ou en partie, causé directement ou indirectement par ou à la suite d'incendie, de tempête, d'inondation, de guerre, de rébellion, d'insurrection, d'émeute, d'agitation populaire, de grève, de conflit ouvrier, de pénurie de combustible, d'accident ou dans tout autre cas fortuit ou de force majeure qui pourrait échapper à l'autorité de Fierté Montréal, que ces causes ressemblent ou pas à celles énumérées plus haut. Les frais d'inscription ne seront pas remboursés dans les cas ci-haut mentionnés, mais un report d'inscription à l'édition 2025 peut être possible sous accord préétabli avec Fierté Montréal.

—→ APPROBATION

Toute participation au Défilé est conditionnelle à l'approbation de Fierté Montréal. Le fait de déposer une demande d'inscription en ligne ne doit pas être considéré comme une obligation pour Fierté Montréal d'accepter la demande de participation. Après analyse de la demande par Fierté Montréal, le groupe participant sera informé par voie électronique de son acceptation au Défilé de la Fierté 2024.

PRIDE PARADE RULES AND REGULATIONS

Sunday
August 11
2024

→ PARADE

As the Festival's flagship event, the Pride Parade is an opportunity to celebrate advances in the rights of 2SLGBTQIA+ communities and to highlight our demands. Organizations and community groups involved with 2SLGBTQIA+ communities, your participation in this celebration and march for the full recognition of the rights of people of sexual and gender diversity remains indispensable.

→ MANDATORY INFORMATION SESSION

One person per contingent must mandatorily attend the virtual information session on Wednesday, July 17, 2024 from 3 p.m. to 4:30 p.m. (EDT). If, for any reason, you are unable to attend, please let us know as soon as possible. The presentation will be mainly in French, and the question period will be bilingual.

→ ECORESPONSABILITY

Fierté Montréal has set many objectives aiming to reduce residual materials and greenhouse gas emissions. The ecoresponsible measures applicable to the Parade are :

- Only electric, hybrid or biofuel vehicles are allowed to participate in the Parade.
- Fierté Montréal encourages participants to prioritize walking or active transportation.
- Fierté Montréal does not distribute water bottles to participants.
- Any distribution of promotional objects or printed content is prohibited.
- Each group is responsible for their own waste material before, during and after the Pride Parade. Groups must comply with the City of Montréal's waste sorting requirements.

→ ECORESPONSIBLE VEHICLES

- Only electric, hybrid or biofuel vehicles may take part.
- Only vehicles participating in the Parade will be authorized in the assembly area.
- The person driving the vehicle needs to stay in close proximity with the vehicle for the duration of the waiting time in the assembly area, during the Parade and in the disassembly area.
- With the exception of regular cars, SUVs and golf carts, any group with a float, dray, bus, pickup truck or trailer must designate four people to surround the vehicle near each wheel (front and rear axles) at all times during the Parade. For safety reasons, dray wheels must be covered by rigid panels for a minimum of 30 cm (12 inches) from the ground (front and rear wheels of the trailer). A float that does not respect these conditions will not be allowed to participate.
- Floats must be safely constructed and operated to protect marchers and crowds.
- The maximum dimensions of any vehicle are: 14.5 metres (48 feet) long, 3 metres (10 feet) wide and 4 metres (13 feet) high from the ground. A guardrail 1.1 metres (42 inches) high must be installed on the dray's platform if there are participants on the platform during the Parade.
- For reasons of visibility to the marchers of a contingent, the cab of a truck cannot have a bunk.
- All vehicles with electric or gasoline generators must be equipped with a chemical fire extinguisher. Generators and sound systems must be securely anchored to the vehicles carrying them.
- Vehicles must arrive at the assembly area at the specified time and place. Vehicles must be cleared for compliance and

safety before they can take part in the Parade. Only vehicles complying with these instructions will be allowed to take part in the Parade.

————→ **MOMENT OF SILENCE**

There will be a moment of silence during the Parade. We ask you to cease all music and noise at this time. This moment is dedicated to the memory of the lives we lost far too soon to AIDS, lesbophobia, homophobia, biphobia and transphobia. We also take this moment to commemorate the lives of missing and murdered Indigenous women, girls, children and Two-Spirit or LGBTQIA+ people. May this moment of reflection inspire and guide us in our actions.

————→ **PUBLIC HEALTH**

We comply with the recommendations of the Direction régionale de santé publique. In the event of new sanitary measures applicable during the event (smog, COVID-19, mpox, etc.), an e-mail will be sent to the contact person indicated on the registration form.

————→ **WATER GUN, FOAM, BUBBLES AND CONFETTI**

Water guns and foam cannons are not permitted during the Parade. Personal sprays and soap bubble machines are permitted. Confetti may not be thrown on the Parade route.

————→ **PYROTECHNICS AND STROBOSCOPES**

All pyrotechnics, including fireworks, and strobes are prohibited during the Parade.

————→ **MUSIC**

In order to avoid any cacophony and to respect the desires of each individual group, we ask you to notify us at the time of registration if you plan to play music or musically animating your group.

————→ **NUDITY**

Light clothing is allowed, but genitals may not be visible.

————→ **ANIMALS**

Only animals staying in the vehicles or on the drays are permitted. No animals may walk in the Parade (with the exception of guide dogs and service animals).

————→ **ALCOHOL AND DRUGS**

Drinking alcohol or using drugs is strictly prohibited during the Parade and in the assembly and disassembly areas.

————→ **HARASSMENT PREVENTION AND NON-DISCRIMINATION POLICY**

Any person participating to the Fierté Montréal activities must act according to the following harassment prevention and nondiscrimination policy:

Fierté Montréal supports equal access and prohibits any form of harassment or discrimination regarding cultural affiliation,

ethnic or national origin, beliefs, political convictions, income, sexual or romantic orientation, language, gender identity or expression, age except as provided by law, pregnancy, disability or use of a means to palliate that disability, neurodivergence, intersex status, relationship configuration, HIV/AIDS status, or having received a pardon.

Fierté Montréal is committed to providing an environment free of bullying and harassment. In a collective effort, Fierté Montréal expects everyone involved in Fierté Montréal activities to be proactive in preventing harassment and bullying. No abusive behaviour of any kind toward Fierté Montréal staff, volunteers or members, and vice versa, will be permitted. This includes verbal, physical, sexual and psychological abuse.

Fierté Montréal reserves the right to refuse any entity that does not respect the values of the organization. Any person, organization or entity that promotes hate, racism, belligerence, xenophobia, homophobia, lesbophobia, transphobia or sephobia will automatically be refused and will not be allowed to participate in Fierté Montréal activities.

————→ **CANCELLATION POLICY**

There will be no refund of Parade registration fees. However, if you need to cancel, we ask you to notify us as soon as possible. Your registration may be postponed to the 2025 edition by prior arrangement with Fierté Montréal.

————→ **IN THE EVENT OF FORCE MAJEURE**

Fierté Montréal, its board of directors, executive direction, staff and volunteers, cannot be sued for damages or otherwise in the event of the non-respect of the guidelines contained in this guide, its entirety or in part, following a fire, a storm, a flood, a war, a rebellion, an insurrection, a riot, a civil commotion, a strike, a worker's conflict, a fuel shortage, an accident or as a result of unforeseeable circumstances or force majeure beyond Fierté Montréal's control, whether or not the causes resemble those listed above. The registration fees cannot be refunded in the aboved-mentioned cases, but registration may be postponed to the 2025 edition by prior arrangement with Fierté Montréal.

————→ **APPROVAL**

Participation in the Parade is conditional upon approval by Fierté Montréal. The submission of an online application should not be deemed as an obligation for Fierté Montréal to accept the participation request. After Fierté Montréal has analyzed the application, the participating group will be informed electronically of its acceptance to the 2024 Pride Parade.